COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS DU SAMEDI 11 JUIN 2022 A REYRIEUX

Le Président Arsène MEYER souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et ouvre l'Assemblée Générale en remerciant :

- La municipalité de REYRIEUX, son Maire Madame Carole BONTEMPS HESDIN, pour le prêt de cette magnifique nouvelle salle
- Le CS REYRIEUX, son Président Laurent GOUDARD et toute son équipe de bénévoles, pour la préparation de cette AG
- Il salue :
- La Ligue Auvergne Rhône Alpes représentée par Chrystelle RACLET et Bernard ALBAN, membres du Conseil de Ligue
- Les Présidents ou Représentants de nos Amicales (Honoraires, Arbitres, Educateurs et Présidents des Clubs)
- Les membres honoraires de la Ligue et du District
- Les membres du Comité Directeur, les cinq Présidents de Groupement et les salariés du District
- Mesdames et Messieurs les Présidents, Dirigeants et représentants de Club

Avant de passer la parole au Président du Club, le Président Arsène MEYER souhaite avoir une pensée pour toutes les personnes qui nous ont quittés ou qui luttent contre une maladie, tout particulièrement pour notre Trésorier, Michel BLANCHARD, et Jacky BURLAT, Vice-président d'honneur de notre District, en observant une minute de silence et de recueillement.

Monsieur Laurent GOUDARD, Président du CS REYRIEUX

« Madame le Maire Monsieur le président du District, Monsieur le président de la Ligue, Mesdames et messieurs les présidents et représentants de Club Mesdames et messieurs les élus,

Je suis extrêmement honoré de vous recevoir ce Samedi 11 Juin 2022 pour l'Assemblée générale du District de Lyon et du Rhône.

Dans quelques jours, j'aurais accompli 8 années de Présidence au CS Reyrieux et 9 années comme éducateur. Il s'agit de ma première expérience en tant que dirigeant au sein d'un club et je ne le regrette pas. Un club de Football, c'est une PME qui doit être géré comme une entreprise, je suis en parallèle gérant d'une agence immobilière, j'ai travaillé 10 ans en grande distribution alimentaire sur des postes à responsabilités encadrant entre 3 à 100 personnes en fonction des magasins. J'ai donc toujours dirigé des équipes, dans un climat que j'ai toujours souhaité apaiser, ce qui finalement fait un peu ma force mais également mes faiblesses, personne n'étant parfait.

J'ai 51 ans, je suis pacsé, j'ai 3 enfants dont 2 footballeurs au CSR et suis talançonnais depuis plus de 17 ans.

Je deviens président en juin 2014 à la demande des dirigeants et depuis cette date, personne ne veut prendre ma place, et/ou personne ne s'est porté candidat...

Je reste dans l'attente de la venue de mon successeur et passerais le flambeau lorsque j'aurais atteint mes objectifs fixés pour le CSR.

Le CSR vous reçoit aujourd'hui dans cette magnifique salle de spectacles, car il n'y a pas que le Football dans la vie, il y



a la culture aussi. Mais à quel prix !!! depuis sa livraison en 2014, projet conduit par l'ancienne municipalité, cette superbe salle a couté à la commune en termes de réalisation et fonctionnement l'équivalent de 13 terrains synthétique. Vous avez tous remarqué et/ou connaissez le stade, nous avons toujours ce bon vieux terrain stabilisé qui implique que nous n'avons plus d'équipe sénior depuis 5 ans, mais néanmoins nos effectifs augmentent pratiquement chaque année et sommes passés de 65 licenciés en 2014 à 206 cette saison 2021-2022, avec seulement 8 licences volontaires car 96 % des intervenants au CSR avaient déjà une licence dirigeant.

Cette salle est un gouffre financier pour la commune et le sera encore et encore, ce qui empêche aujourd'hui nos élus de valider le projet d'un terrain synthétique et d'autres demandes d'associations. La municipalité actuelle dont je fais partie comme Conseiller municipal récolte le fruit des élus précédents qui souhaitaient faire disparaitre le Football à Reyrieux alors que le nombre d'habitants est supérieur à 5000 aujourd'hui. Certains d'entre vous dans cette salle étaient présents pour le discours de l'adjoint aux associations de l'époque qui nous demandait de mutualiser les structures et de rejoindre le FCBS à Parcieux et ne faire qu'un. C'est avec peine que nous constatons la situation du club voisin mais finalement, nous avons eu raison de rester sur notre gore et de conserver notre club, le CSR.

J'ai bon espoir de la réalisation d'une nouvelle surface sur le stade de Reyrieux, le collège est à côté et la population va encore croître. J'espère vous convier dès que possible à son inauguration, voir nos jeunes, reconstruire un groupe Sénior et pouvoir fouler personnellement avec mes amis vétérans cette nouvelle structure, mais il va falloir faire vite... surtout pour moi.

Le CS Reyrieux est un club familial ou il fait bon être licencié, c'est une équipe de dirigeants incroyable qui a fait le CSR d'aujourd'hui, j'ai piloté les actions mais ce travail réalisé depuis 10 ans est un effort collectif et je remercie tous les dirigeants bénévoles.

Il y a malheureusement des périodes difficiles dans un club, les 2 années COVID par exemple et puis le départ de dirigeant(s) qui semblaient encrer à jamais au club et qui quitte le bateau pour autre chose. Je pense à... C'est aussi ça la vie d'un club, des bons moments et des périodes difficiles.

Il faut donc dans ces cas-là opérer des changements et refaire un organigramme et promouvoir de nouveaux dirigeants à de nouvelles fonctions et réorganiser l'équipe dirigeante.

Je remercie l'ensemble des dirigeants bleus présents aujourd'hui pour la réussite de cette AG, remercie le district pour le choix de Reyrieux et remercie Madame Le Maire pour la disponibilité de la salle.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une agréable assemblée générale. »

Madame Carole BONTEMPS HESDIN, Maire de REYRIEUX

« Monsieur le Président du District de Lyon et du Rhône, Mesdames et Messieurs les représentants et dirigeants de Clubs, Monsieur le Président du Club sportif Reyrieux (CSR), Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue à Reyrieux, notre commune forte de 5 162 habitants et 200 licenciés au club de foot ! Reyrieux est une commune dynamique bénéficiant de l'attractivité de ses grandes sœurs lyonnaises et caladoises mais c'est aussi encore un village avec ses petits commerces, ses petites rues et ses habitants nombreux investis.

Il fait bon vivre à Reyrieux mais il manque des équipements de qualité à nos sportifs, en particulier un terrain de foot digne de ce nom. D'autres choix avaient été opérés par les élus des mandats précédents. Ce ne sont pas les nôtres, ce n'est pas le mien. La démagogie ne fait également pas partie de mes principes de gestion et je ne vous annoncerai donc pas aujourd'hui la réalisation d'un terrain flambant neuf dans les mois qui viennent. La commune est confrontée



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

à des difficultés financières qui sont en cours de résolution mais elle est aussi contrainte par la loi SRU qui l'oblige à construire des logements. Or, comment peut-on développer de nouveaux habitats, accueillir de nouveaux habitants sans proposer des infrastructures en particulier sportives ? C'est le défi que mon équipe et moi-même devons relever dans les années à venir.

S'il faut un, voire des terrains, il faut aussi des bénévoles. Il ne faut jamais oublier de remercier toutes celles et tous ceux qui œuvrent dans les clubs mais aussi dans les différentes commissions du District pour que le football puisse vivre, parfois survivre, sur nos territoires. Sans eux, il n'y aurait pas tous ces gamins qui se défoulent chaque mercredi. Sans eux, il n'y aurait pas des petits et des grands rêvant de marquer le but qui qualifiera leur équipe chaque weekend. Sans eux, il n'y aurait pas tous ces moments de vie mêlant réconfort après une défaite, bienveillance après une blessure, joie infinie de la victoire. Sans eux, il manquerait tout simplement des moments de vie et des souvenirs à jamais gravés dans les mémoires.

Parmi ces personnes dévouées, je tiens à saluer particulièrement l'équipe du CSR, ces hommes et ces femmes toujours souriants qui se démènent pour le foot à Reyrieux, et évidemment son président qui trouve également le temps d'être mon conseiller municipal depuis le 15 mars 2020.

Soyez toutes et tous remerciés pour ce que vous faîtes au quotidien et pour ce que vous ferez demain.

Je vous souhaite une belle assemblée générale. »

Arsène MEYER remet à Madame le Maire et au Président du Club un souvenir de cette Assemblée Générale.

Arsène MEYER déclare officiellement ouverte l'Assemblée Générale et met fin à l'émargement des Clubs.

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire

Allocution du Président du District de Lyon et du Rhône de Football, Arsène MEYER

« Chers amis,

Tout d'abord, J'ai envie de dire qu'enfin nous terminons une saison normale ou à priori normale puisque le COVID nous a gratifié de deux saisons chaotiques voir même nulles et en terminer une c'est quand même plutôt une bonne nouvelle.

Alors bien sûr, tout ça n'a pas été sans mal. Je vous rappelle que l'on a eu des moments où l'on s'est dit que nous allions être encore confinés, mais je crois, qu'avec la volonté de tout le monde, grâce à tout le monde, grâce à vous, grâce aussi à la Commission Compétitions présidée par Lakhdar TOUATI qui a jonglé par moment pour régler les quelques cas de COVID qui trainaient encore dans vos effectifs, nous avons réussi à aller au bout du bout d'une saison pleine et extrêmement riche.

Alors, pour faire ça, je vous rappelle quand même que notre District vous a apporté une aide sur l'ensemble de deux saisons d'environ 220 000 €. Donc on a quand même bien contribué pour que ça se passe bien pour vous et je crois pouvoir dire que les Clubs ont plutôt bien utilisé cette aide puisque très souvent, vous n'aviez pas forcément besoin de liquidité mais vous aviez besoin d'aide et d'encouragement pour redémarrer la nouvelle saison. Je sais que certains ont fait des prix sur les licences pour encourager le retour des licenciés... chacun y a été de sa méthode mais peu importe, le résultat est là puisqu'aujourd'hui nous avons 55 841 licences ce qui nous situe comme d'habitude dans le haut du tableau des Districts en France. Il y a 91 Districts et nous sommes aujourd'hui

trois Districts à être mano à mano, le District des Flandres, de Loire Atlantique et le nôtre On se tient à 500 licences près. Nous sommes toujours dans les premiers Districts et ça c'est grâce à vous, grâce à vos efforts. D'ailleurs avec 55 841 licences, au-delà du chiffre, c'est la deuxième meilleure performance de l'histoire du District, puisque la meilleure performance a été quand nous avons gagné la Coupe du Monde 2018/2019 où il y a eu un effet bondissant au niveau des licences, encore que, on doit se situer aux environs de 600 licences par rapport à cette année qui fut





PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

exceptionnelle.

Je dirai que pour moi c'est quand même une petite surprise car, modestement, dans les budgets je m'étais dit prévoyons 51 000 licenciés parce qu'on ne sait pas comment va se passer la reprise. Donc en finissant à plus de 55 000 on s'y retrouve.

Alors, dans les différentes aides que nous avons apportées, je vous rappelle qu'au-delà des engagements qui vous ont été intégralement remboursés nous avons aussi fourni les fameux gilets verts, on n'a pas trouvé autre chose que du vert mais de temps en temps il faut se sacrifier un peu. Je crois que ces gilets spécial COVID ont beaucoup aidé car c'était quand même une garantie pour ceux de l'extérieur, les municipalités, les élus ou les forces de l'ordre, de voir qu'il y a quand même au niveau du Football, notamment dans le District de Lyon et du Rhône, des gens qui font attention à ce que toutes les règles du COVID soient respectées et là aussi je vous en félicite. Nous avons investi pour ces gilets verts et vous les avez plutôt bien utilisés en espérant que l'on n'est pas à les réutiliser car nous sommes encore sous la menace de quelques variants, mais je crois que même si nous devons être optimistes restons tout de même prudents.

Tout à l'heure nous avons a voté quelques textes, fort heureusement il n'y en a pas beaucoup. Ce sont des textes de bon sens notamment sur le pouvoir qui vous est donné lorsque vous venez en AG où là il y a quelques incohérences. Ce texte nous l'avons traité avec la Commission Juridique que nous avons réunie, composée de Présidents de Club présents dans la salle, et je crois qu'à l'unanimité, tout le monde a dit que ça serait bien de modifier ce texte. Il vous sera présenté tout à l'heure. Au même titre que nous allons supprimer la limite d'âge dans nos Statuts. Alors ce n'est pas pour que je puisse rester jusqu'à 120 ans au District, rassurez-vous, c'est simplement parce que c'est illégal. Nous sommes obligés d'enlever ce texte. Vous avez le droit de mettre une limite d'âge dans un règlement intérieur, par exemple nous pourrions mettre une limite d'âge dans nos Commissions, mais nous ne pouvons pas mettre de limite d'âge dans les élections. Mais ça on en reparlera tout à l'heure.

Autrement nous avons quelques petits textes qui sont du toilettage et du bon sens, et je crois que l'AG devrait être relativement rapide.

J'attire aussi votre attention sur le fait qu'il ne faudra pas quitter la salle à la pause parce que le gendarme Bernard BOISSET veille au grain, mais également parce que les amendes tomberont si vous quittez l'AG. Une Assemblée Générale se suit du début jusqu'à la fin. Et d'autant plus que, dans la deuxième partie, on va vous donner quelques informations nouvelles que vous avez intérêt à écouter, à prendre note de toutes ces informations parce qu'elles vous aideront dans votre gestion de tous les jours.

J'ai envie de vous parler aussi un petit peu des échecs que nous pouvons avoir ici où là. j'ai une phrase qui met revenue. on dit toujours une affaire ne doit pas se terminer par un échec mais une situation d'échec doit être un début de réflexion. Je dis ça parce que souvent je constate que devant l'échec on baisse les bras. Pour moi aussi, de temps en temps, j'aurais pu baisser les bras, c'est valable pour vous surement. Je ne suis pas un donneur de leçon mais simplement pour vous dire que devant l'échec il faut combattre les idées toutes faites et c'est ce que vous avez fait d'ailleurs. La preuve en est que l'on est à 55 841 licences, ça prouve que c'est possible. Rappelez-vous quand on a fait les licences volontaires par exemple, tout le monde disait « moi des bénévoles je n'en trouve pas ». Mais quand on a lancé l'opération licences volontaires on est parti de 0 et nous sommes montés à 978 licences, ça nous situe là au premier rang national. Pour vous dire, il n'y a aucune Ligue ni aucun District en France qui a fait mieux que nous. Donc vous voyez que lorsque vous voulez, vous arrivez à faire des performances remarquables. Et ces bénévoles, ces licences volontaires à un moment ou un autre vous allez les retrouver. Bien sûr on me dit ici où là que des licences de complaisance ont dû être faites. Cela doit être à la marge et ce n'est pas ça le débat. Le débat c'est simplement que vous puissiez trouver des licences. Nous sommes là pour vous aidez à en trouver et ces fameux bénévoles à qui vous avez fait des licences volontaires, même si vous n'en récupérez qu'un sur deux, c'est déjà gagné.

Et puis ensuite, devant l'échec, comme je l'ai dit tout à l'heure, on retrouve l'échec des montées. On en parlera tout à l'heure dans les questions diverses mais il y a des règlements. Si je ne respecte pas les règlements vous allez me dire, c'est l'anarchie. Donc à un moment donné, rappelez vous de la phrase de tout à l'heure. A un moment donné il faut contourner l'échec et trouver d'autres solutions, même si je sais que ce n'est pas facile de dire on ne monte pas on reste sur le quai de la gare. Mais malheureusement il y a un règlement et il faut bien le respecter. On pourrait faire des poules de 14, de 16, de 18, de 20, mais règlementairement ce n'est pas possible et nous avons annoncé en début de



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

saison, dans au moins x PV la règle du jeu, et tout le monde connaissait cette règle du jeu.

Ensuite j'ai envie de parler de la Discipline. Madame la Maire l'a dit tout à l'heure lorsqu'on a la chance d'avoir des licenciés c'est en principe les gamins qui ne doivent pas trainer dans la rue, vous avez un rôle éducatif que tout le monde connait. Sincèrement, au bout de 18 mois de COVID, j'aurais parié ma chemise que ça allait être « bisounours » dans notre District. Que l'on allait faire des matchs sympas, dans une bonne ambiance, autour des terrains, sur les terrains, partout. Et bien ça a été tout le contraire. Le Trésorier est content, le poste « amendes disciplinaires » explosent, les dossiers en veux-tu en voilà, heureusement nous avons fait des travaux à la Commission de Discipline, c'est plus feutré, l'accueil est plus sympa, vous serez reçu dans de très bonnes conditions. Mais si vous pouviez être moins nombreux cela m'arrangerait car là nous battons tous les records. Alors vous allez me dire oui mais c'est national. Effectivement c'est vrai, c'est national, même en pros ils jettent des bouteilles d'eau sur les joueurs mais moi je m'en fous. Quand je vois le nombre de dossiers disciplinaires je suis effaré parce que franchement on ne s'attendait pas à ca. Alors on a aussi « c'est la faute des Arbitres », « tu te rends compte j'ai déjà 3 cartons rouges sur un seul match et maintenant j'en suis à 6 », « peut être qu'à cause de ça je ne vais pas monter voir même descendre », et oui mais les Arbitres ce sont toujours les mêmes. Globalement nous avons de très bons Arbitres dans notre District. Alors bien sûr nous pourrions faire la sourde oreille pendant un petit moment mais je crois que c'est mon rôle de Président de vous sensibiliser. Alors on m'a dit aussi que nous devrions doubler, quadrupler, tripler les sanctions mais je pourrais même les multiplier par 10 que ça ne changerait rien. Ça vient de vous tous, vous, moi, on doit s'y mettre et on doit éviter d'être tout le temps dans le conflit. Les éducateurs qui sont pourtant bien formés puisque notre District participe à hauteur de 80 000 € chaque année dans la formation des éducateurs pour que cela vous coûte moins cher, nous le verrons tout à l'heure dans le bilan. On sait qu'un éducateur bien formé se tient plutôt bien sur les terrains. Mais là aussi nous avons quelques échecs cuisants. « Moi mon éducateur il est sage comme une image, il a pris 3 mois », ah oui pour le coup il est sage! Bizarre quand même, mais c'est la faute de l'arbitre on l'a dit tout à l'heure. Ensuite ce qui me surprend toujours c'est lorsqu'on me téléphone et on me dit « je ne comprends pas pourquoi il y a tant de descentes » ou « pourquoi telles décisions », « pourquoi on ne communique pas au District ». Alors ça je l'entends souvent « pourquoi on ne communique pas au District ». Je devrais faire un petit sondage sur le nombre de parution sur le PV pour les montées / descentes par exemple. Alors c'est pratiquement sur chaque PV et on me téléphone pour me dire « je ne comprends pas ». Bah oui si vous ne lisez pas les PV... et d'ailleurs nous avons fait un petit jeu PV, je remercie notre apprenti qui tourne par là quelque part et qui fait des photos, notre ami Zachary qui a des bonnes idées, qui a préparé un petit jeu sur le PV comme vous avez pu le voir. D'ailleurs, il y aura tout à l'heure deux gagnants que nous allons récompenser. Mais nous avons eu très peu de retours Mais en faisant ne serait-ce que ce petit jeu-là et voyez peut-être avec vos bénévoles dans les Clubs qu'ils s'amusent un petit peu car d'abord c'est un jeu avec des lots à gagner plutôt sympas, comme des matchs à l'OL.

Alors pour le PV j'ai tout dit. Il ne sera pas supprimé, nous avons supprimé le papier mais il reste disponible sur nos réseaux, vous recevez des mails. D'ailleurs à chaque nouvelle information importante vous recevez un mail tournant sur votre boîte fédérale, vous pouvez le lire sur le PV, c'est sur le site internet, je ne sais pas ce que je dois faire de plus, là franchement je ne sais pas. Et en plus, neuf fois sur dix, la même information nous la relayons sur Facebook ou équivalent. Alors là en terme de communication nous avons aussi notre ami Denis DUPONT qui s'arrache pour nous trouver des aides puisqu'il nous a déjà collecté 50 000 €. 50 000 € que nous garderons pas en caisse, ils sont pour vous, la preuve nous vous avons déjà donné à hauteur de 220 000 sur deux ans. Et je voulais d'ailleurs le remercier au passage car c'est un boulot qui est tout à fait considérable et cet argent là doit vous servir.

Nous allons, et j'en ai bientôt terminé, faire un certains nombres d'opérations cette année. Tout d'abord je voulais vous parler du Foot Adapté car c'est quelque chose d'assez formidable. Le Foot Adapté c'est peut-être quelque chose d'assez nouveau pour certains mais moins pour d'autres mais c'est souvent quelque chose de formidable car lorsqu'on voit des gamins jouer et qui ont un handicap on voit des sourires, on voit des choses que l'on ne voit plus sur et autour de nos terrains. Sincèrement, allez voir un mach ce n'est que du bonheur et montez une section dans vos Clubs ça ne peut être que fédérateur. Je remercie entre autre Evelyne et José qui ont beaucoup travaillé, toute la Commission d'ailleurs. Maintenant nous sommes presque à deux doigts de faire un mini championnat de Football Adapté, bravo à tout ceux qui ont œuvré en ce sens.

Nous allons continuer à investir énormément pour les filles puisque nous avons mis un budget de 15 000 €. La Journée



Départementale a été faite avec plus de 400 filles, une belle performance. Là aussi je voulais vous rendre sensible. On a des courriers, des appels de mamans qui me disent « je ne comprends pas je ne trouve pas de Clubs qui accueillent des filles ». Souvent la particularité des filles c'est qu'elles viennent à plusieurs, c'est rarement une fille isolée. Donc on a très vite fait de monter des équipes. Nous avons d'ailleurs monté cette saison un championnat de Futsal Féminin et nous sommes presque les premiers en France à l'avoir fait. Cette année ce sera une vraie D1 et je parie ma chemise qu'il y aura 12 équipes dans cette compétition.

Et d'ailleurs pour le Futsal j'aimerai souhaiter bonne chance à GOAL FUTSAL qui joue ce soir à NANTES la montée en D2 Nationale et ils se battent déjà depuis pal mal de temps. Le Futsal est un excellent vecteur de développement pour vous dans les Clubs. Comme le Foot Féminin il reste encore des choses à faire. Nous allons vous aider, ne me demandez pas tout de suite comment, on va travailler dessus cet été et à la rentrée. Nous allons faire des opérations pour vous aider à retrouver des Seniors parce que la chute est sensible même si dans notre District nous nous en sommes pas trop mal tiré. Mais comme je vous le disais, devant l'échec il faut le contourner. Il faut reprendre un peu de couleur, peut être en aménageant nos championnats, en revoyant nos pyramides, en essayant peut-être de trouver aussi des nouveaux horaires pour notamment les équipes réserves. Nous avons un certains nombres d'idées qui ont été émises à une réunion de travail avec Bernard COURRIER et Lakhdar TOUATI. Il faut vraiment que nous trouvions des solutions pour au moins bloquer cette descente.

En ce qui concerne nos budgets, vous allez voir tout à l'heure qu'ils sont à l'équilibre. Cette année, je pense qu'au mois de novembre à la prochaine AG nous allons déclarer un déficit, à mon avis entre 20 et 40 000 €. Il n'y a pas le feu au lac car l'année dernière nous avions dégagé un excédent. Mais nous n'avons pas touché aux tarifs à deux exceptions près que nous verrons tout à l'heure, mais qui ne sont pas des augmentations mais des participations que nous réduisons parce que l'inflation existe aussi dans notre District.

Pour terminer je voudrais juste vous dire que nous avons innové cette année. Je remercie d'ailleurs Bernard COURRIER, Anne Lise et tout ceux qui ont travaillé dessus. On va faire les Finales des Coupes de Lyon et du Rhône cet après-midi, tout d'abord la Finale Vial et ensuite la Finale Seniors. Pour aller tout près nous avons choisi le Stade de Chasselay. Ce sera une première puisque certains d'entre vous se sont enregistrés au repas que nous offrons. C'est un buffet déjeunatoire pris en charge par le District. Je crois que c'est une première pour voir comment ça pouvait se passer et nous sommes relativement satisfaits. Nous espérons que cela pourra se renouveler. C'est une chose à laquelle nous tenons car cela permettra en tout cas pour la centaine de personne qui participeront, de débattre au tout d'un verre. Le repas sera suivi de deux très belles finales. La fête sera donc totale avec une belle météo.

Voilà j'en ai terminé. Je vous remercie de m'avoir écouté. Je sais que par moment j'ai mis le doit où ça fait mal mais c'est aussi mon rôle. Sachez en tout cas que tout le Comité Directeur se tient à votre disposition pour vous aider. Nous sommes là pour ça.

Merci. »

Le Président Arsène MEYER informe l'Assemblée que le guorum est atteint :

Total des Clubs convoquées : 208 Clubs Total des Clubs présents : 172 Clubs

Tableau d'honneur de la saison 2021/2022

Niveau International : l'OLYMPIQUE LYONNAIS championnes d'Europe pour la 8ème fois

Niveau National:

OLYMPIQUE LYONNAIS FEMININ : Championne D1 Arkema

■ AS ST PRIEST : Accession U19 Nationaux Féminin

■ ES CHAPONOST : 1ère représentation du District de Lyon et du Rhône aux Championnats de France de Foot Adapté

■ GOAL FUTSAL CLUB : candidat à la montée en National





Niveau National Coupe de France :

CHASSIEU DECINES : seul Club qualifié pour le second tour fédéral de la Coupe de France Féminine

HAUTS LYONNAIS : 32ème de Finale
 VENISSIEUX FC : 32ème de Finale
 LYON LA DUCHERE : 32ème de finale

Niveau National Coupe Gambardella:

OLYMPIQUE LYONNAIS: vainqueur
 LYON LA DUCHERE: quart de final
 Niveau National Coupe National Futsal:
 GOAL FUTSAL CLUB: quart de final
 LYON AMATEUR FUTSAL: quart de finale

Niveau Régional:

■ FC VAULX EN VELIN - CS NEUVILLOIS : Seniors Champions en R2
 ■ FC ST CYR COLLONGES - AS CRAPONNE : Seniors Champions en R3
 ■ ES TRINITE - FC LIMONEST DARDILLY ST DIDIER : U20 Champions en R2

■ O. ST GENIS LAVAL - FC LYON : U18 Champions en R2

FC LYON : U16 Champion en R2

■ AS ST PRIEST : Féminines Championne en U18 R1

■ CHASSIEU DECINES : Féminines Championne en U18 R2

■ CASCOL: U15 Champion en R1

■ GOAL FUTSAL CLUB: Futsal Seniors Champion en R1

Niveau Départemental:

UGA DECINES - ASVEL : Seniors 1ers en D1

CHASSIEU DECINES : Féminines Championne en Seniors D1
 FRANC LYONNAIS - FC SUD OUEST : U20 Champions en D1

■ FC PONTCHARRA ST LOUP - US MILLERY VOURLES: U17 Champions en D1

■ AS ST PRIEST - FC LYON : U15 Champions en D1

■ FOOT SALLE CIVRIEUX D'AZERGUES : Futsal Féminin Championne du 1er championnat de D1

Approbation du PV de la dernière Assemblée Générale du 20/11/21 à CIVRIEUX D'AZERGUES

Vote de l'AG pour l'approbation : approuvé à l'unanimité moins une abstention

<u>Présentation du Budget prévisionnel 2022/2022 - Messieurs Patrick PINTI et Franck BALANDRAS (Trésoriers du District)</u>

« Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, bonjour à tous

Je voudrais débuter cette présentation du budget prévisionnel avec une énorme pensée pour Michel BLANCHARD qui a occupé le poste de Trésorier Général pendant de nombreuses années avec rigueur et qualités, je tâcherai de suivre ces traces avec les mêmes qualités et la même rigueur, comme je l'ai indiqué à l'ensemble du Comité Directeur, j'aurai préféré prendre ce poste dans d'autres conditions.

Enfin une saison complète, enfin la possibilité de pouvoir pratiquer et gérer notre sport, notre passion.

Nous pouvons cette année reprendre notre comparatif sur deux saisons, le budget 2021/2022 avait été élaborée sur la base de 51 000 licenciés, pour la saison 2022/2023 la base de travail a été sur le potentiel de 54000 licenciés sachant que pour cette saison nous sommes 55840 licenciés, notre volonté d'établir un budget cohérent sur une base réaliste et objective sans euphorie mais en tenant compte de l'explosion des coûts divers et variés.

Notre budget est à l'équilibre et stable avec une petite une progression de 1%, un budget à l'équilibre est une joie pour les trésoriers que nous sommes mais suite à cette période compliquée que nous avons vécu un budget déficitaire ne serait pas choquant.

Les charges de fonctionnement du district

	BUDGET 2022-2023	% / TOTAL DES CHARGES
FRAIS DE PERSONNEL	655 140	45,0%
CONSOMMATIONS	22 000	1,5%
GROUPEMENTS	12 000	0,8%
SERVICES EXTERIEURS	149 500	10,3%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	530 090	36,4%
IMPOTS	17 000	1,2%
DOT. AMORTISSSEMENTS ET PROV.	70 910	4,9%
TOTAL DES CHARGES	1 456 640	100%

Les charges du District seront détaillées par la suite mais vous pouvez déjà notés que les frais de personnel et les autres services représentent 81.4% des dépenses, j'en profite pour saluer le travail de nos 14 salariés.

Les produits de fonctionnement

	BUDGET 2022-2023	% / TOTAL DES PRODUITS
PRESTATIONS	819 040	56,2%
GROUPEMENTS	46 500	3,2%
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	526 500	36,1%
ENGAGEMENTS	58 600	4,0%
TRANSFERTS DE CHARGES	5 000	0,3%
PRODUITS FINANCIERS	1 000	0,1%
TOTAL DES PRODUITS	1 456 640	100%

Sur la base de 54000 licenciés la recherche de la stabilité des ressources est réaliste, là également vous pouvez notés l'importance des prestations 56.2 % et des subventions de fonctionnement pour 36.1%

Comparatif global des charges du district

	PREVISIONNEL 2021-2022	PREVISIONNEL 2022-2023
REMUNERATIONS	410 000	420 000
CHARGES SOCIALES ET FORMATION	229 320	235 140
CONSOMMATIONS	19 000	22 000
GROUPEMENTS	12 000	12 000
SERVICES EXTERIEURS	149 000	149 500
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	526 892	530 090
IMPOTS ET DIVERS	17 000	17 000
DOTATIONS Ctes D'AMORTISSEMENTS	80 000	70 910
DOTATIONS Ctes DE PROVISIONS	0	0
TOTAL DES CHARGES	1 443 212	1 456 640

Une évidente stabilité des charges les diverses progressions des postes de charges sont compensées par la baisse des dotations des comptes d'amortissements.



Les frais du personnel salarié

	PREVISIONNEL	PREVISIONNEL
	2021-2022	2022-2023
SALAIRES BRUTS	410 000	420 000
AUTRES REMUNERATIONS	10 000	10 500
MISE A DISPOSITION LAURAFoot	0	0
TOTAL DES REMUNERATIONS	420 000	430 500

Petite progression des salaires bruts à 2.44%

Les charges sur salaires et fais de formation

	PREVISIONNEL	PREVISIONNEL
	2021-2022	2022-2023
TAXE SUR LES SALAIRES	24 190	24 780
URSSAF	129 970	133 140
APICIL	38 130	39 060
IONIS	1 200	1 200
ALLIANZ	9 430	9 660
AUTRES CHARGES + PROV 13éme MOIS	16 400	16 800
TOTAL DES CHARGES SOCIALES	219 320	224 640

Un accroissement des salaires entraine une augmentation des charges salariales puisque basées sur des pourcentages.

Les consommations

	PREVISIONNEL	PREVISIONNEL
	2021-2022	2022-2023
FOURNITURES NON STOCKEES	11 000	14 000
FOURNITURES STOKEES	8 000	8 000
TOTAL DES CONSOMMATIONS	19 000	22 000

Progression de 28 % des fournitures non stockées composées de l'eau et de l'électricité. Stabilité des fournitures stockées.

Les groupements

	PREVISIONNEL	PREVISIONNEL
	2021-2022	2022-2023
BEAUJOLAIS	2 000	2 000
BREVENNE	2 000	2 000
SAÔNE METROPOLE	2 000	2 000
LYON METROPOLE	2 000	2 000
VALLEE DU RHONE	2 000	2 000
DEPENSES DIVERSES GROUPEMENTS	2 000	2 000
TOTAL DES GROUPEMENTS	12 000	12 000

Maintien des montants à 2000 € par groupement qui comme chaque année gèrent parfaitement ces budgets.

Les services extérieurs

	PREVISIONNEL	PREVISIONNEL
	2021-2022	2022-2023
LOCATIONS DIVERSES	22 000	22 000
ENTRETIEN ET REPARATIONS	12 000	12 000
MENAGE SIEGE	13 000	13 000
RAMASSAGE NICOLLIN	5 500	5 500
MAINTENANCE INFORMATIQUE	4 000	4 000
PRIMES D'ASSURANCES	12 000	12 000
HONORAIRES DIVERS	12 000	12 000
HONORAIRES COMMERCIAUX	25 000	30 000
HONORAIRES JURIDIQUES	12 000	12 000
AFFRANCHISSEMENTS	12 000	10 000
TELEPHONE	14 000	12 000
ALARME	3 000	3 000
SERVICES BANCAIRES	2 500	2 000
TOTAL DES SERVICES EXTERIEURS	149 000	149 500

Parfaite stabilité des différents postes, maintien des honoraires commerciaux et juridiques.

Votre district a dénoncé les contrats des prestataires de services et même les établissements bancaires afin de les revoir au mieux de nos intérêts

Un exemple le poste alarme toujours le même montant mais un nouveau contrat avec de meilleures prestations.

Les autres services extérieurs

	PREVISIONNEL	PREVISIONNEL
	2021-2022	2022-2023
DEPENSES DIVERSES	5 000	6 000
CLUB DES 1000	0	3 000
SUBVENTIONS AUX AMICALES	2 400	2 400
COMMUNICATIONS/PUBLICITE	0	2 000
RECOMPENSES FANIONS	10 000	10 000
FAIR PLAY	4 000	0
DISPOSITIF ETOILE	12 000	0
ANNUAIRE	12 000	17 000
DONS	2 000	2 000
MISSIONS	8 500	8 500
DEPLACEMENTS IMPOTS	80 000	80 000
INDEMNITES PRIMES D'ELOIGNEMENT	4 000	6 000
REMBOURSEMENT FRAIS CONVOCATIONS	500	500
RECEPTIONS	15 000	18 000
DEPLACEMENTS SALARIES	14 700	14 000
AG LIGUE	500	500
ANPDF - LFA - AE2F	2 000	2 000
FRAIS DE DELEGATIONS	8 000	8 000
ARBITRES/OBSERVATEURS FRAIS DLR	500	500
COMMISSIONS DIVERSES	14 900	14 500
COMMISSION FEMININE ET FEMINISATION	12 000	12 000
COMMISSION FOOT ADAPTE	2 000	4 000



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

	PREVISIONNEL	PREVISIONNEL
	2021-2022	2022-2023
	2021-2022	2022-2023
COUPE DLR SENIORS	42 000	42 000
COMMISSION DES ARBITRES + STAGES	47 500	52 450
COMMISSION TECHNIQUE	25 500	30 500
FORMATION ET STAGES	78 900	78 740
Participation DLR Formation de cadres	76 492	65 000
PAC + LABEL + PEF	6 000	6 000
SECTIONS SPORTIVES + MINIMES	29 500	29 500
JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS	3 000	8 000
ACTION USEP - FOOT A L'ECOLE	1 500	1 500
NOUVELLE PRATIQUE LOISIRS	3 000	3 000
COMMISSION MEDICALE	3 500	2 500
TOTAL AUTRES SERV. EXTERIEURS	526 892	530 090

Pas de dispositif étoile et FAIR Play dans notre budget annuel puisque sur deux saisons Création du poste club des 1000

Forte progression du coût des annuaires qui nous oblige à revoir nos tarifs

Amélioration des réceptions des clubs au district, augmentation des indemnités de la prime d'éloignement ainsi que la journée nationale des débutants.

Réduction du montant de la participation du District sur la formation des cadres suite aux modifications du coût des stages.

L'ensemble de ces variations laisse apparaître une légère progression du coût des services tout en maintenant en l'état la majorité des autres postes comptables.

Les impôts et taxes

	PREVISIONNEL 2021-2022	PREVISIONNEL 2022-2023
TAXE FONCIERE	17 000	17 000
IMPOTS DIVERS	0	0
TOTAL DES IMPOTS ET TAXES	17 000	17 000

Pas de variation de la taxe foncière

Dotations aux comptes d'amortissement et de provisions

	PREVISIONNEL 2021-2022	PREVISIONNEL 2022-2023
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	80 000	70 910
DOTATIONS AUX PROVISIONS	0	0
TOTAL DES DOTATIONS	80 000	70 910

Equilibrage du montant par rapport aux amortissements soit une baisse de 11.3%



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

Comparatif global des comptes de produits

	PREVISIONNEL	PREVISIONNEL
	2021-2022	2022-2023
PRESTATIONS	828 912	819 040
GROUPEMENTS	49 000	46 500
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	501 000	526 500
ENGAGEMENTS	58 300	58 600
TRANSFERTS DE CHARGES	5 000	5 000
REPRISE DE PROVISIONS	0	0
PRODUITS FINANCIERS	1 000	1 000
TOTAL DES PRODUITS	1 443 212	1 456 640

Baisse des prestations et des produits des groupements compensées par une progression des subventions de fonctionnement.

Le détail des prestations

	PREVISIONNEL	PREVISIONNEL
	2021-2022	2022-2023
DEPLACEMENTS IMPOTS	80 000	80 000
COTISATIONS	28 200	27 400
FRAIS DE GESTION DES CLUBS	20 000	21 000
AMENDES DISCIPLINAIRES	250 000	260 000
AUTRES AMENDES	94 420	78 900
FRAIS DE PROCEDURE ET D'APPEL	6 000	5 000
RECLAMATIONS	10 000	20 000
ANNUAIRE DU DISTRICT	14 000	16 000
PUBLICITE ET MECENAT	61 500	81 500
FORMATIONS ET STAGES	215 592	183 740
ARBITRES	42 000	40 000
FORMATIONS JURIDIQUES	5 000	5 000
RECETTE COUPE DE LYON ET DU RHONE	1 200	500
TOTAL DES PRESTATIONS	827 912	819 040

Toujours dans le constat de la baisse des cotisations faisant suite aux regroupements des clubs.

Nous constatons une progression des amendes disciplinaires mais surtout une explosion des réclamations, meilleure utilisation de la tablette FMI qui en même temps génère la baisse des autres amendes. Augmentation du prix de vente des annuaires faisant suite à l'augmentation du coût de fabrication.

Forte progression du poste publicité et mécénat tout en constatant la baisse des produits de formations et stages. Il est a noté que notre district organise 1300 formations par an ce qui le positionne à la 1^{ère} place le second étant à 800, cela représente une logistique importante de la part de nos salariés.

Les groupements

	PREVISIONNEL 2021-2022	PREVISIONNEL 2022-2023
BEAUJOLAIS	9 000	8 300
BREVENNE	10 300	8 700
SAÔNE METROPOLE	10 200	9 200
LYON METROPOLE	10 000	9 900
VALLEE DU RHÔNE	9 500	10 400
TOTAL DES GROUPEMENTS	49 000	46 500

Baisse liée à des amendes moins importantes dans la majorité des groupements.

Les Subventions de Fonctionnement

	PREVISIONNEL	PREVISIONNEL
	2021-2022	2022-2023
SUBVENTIONS LAURAFOOT	123 000	130 000
SUBVENTIONS FFF	10 000	20 000
SUBVENTION ANS	36 000	33 500
SUBVENTIONS CONTRATS D'OBJECTIFS	120 000	125 000
SUBVENTION CONS. GEN ET METROPOLE	40 000	46 000
SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT GENERAL	172 000	172 000
TOTAL DES SUBVENTIONS	501 000	526 500

En progression sur la subvention FFF préformation des joueurs pro et l'augmentation du nombre de licenciés de notre district permettent l'accroissement des subventions de LAURAFOOT et des contrats d'objectifs, et pour les autres subventions une relative stabilité.

Les engagements

	PREVISIONNEL	PREVISIONNEL
	2021-2022	2022-2023
CLUBS LIBRES	34 100	35 400
FEMININES	4 000	4 200
FOOT ENTREPRISE	800	800
FOOT LOISIRS	8 500	8 000
FUTSAL	8 900	8 200
TOURNOIS	2 000	2 000
TOTAL DES ENGAGEMENTS	58 300	58 600

Là également nous pouvons noter une certaine stabilité entre les deux prévisionnels

Les autres produits

	PREVISIONNEL 2021-2022	PREVISIONNEL 2022-2023
REPRISES DE PROVISIONS	0	0
TRANSFERTS DE CHARGES	5 000	5 000
PRODUITS FINANCIERS	1 000	1 000
TOTAL AUTRES PRODUITS	6 000	6 000

Nous ne prévoyons pas de provisions ni de reprises des provisions antérieures, les transferts de charges étant composés de la gestion des titres restaurants et des remboursements d'assurance maladies. Stabilité des produits financiers.

En conclusion

Comme vous pouvez le constater, l'objectif de ce budget prévisionnel pour la saison 2022/2023 se veut raisonnable tout en restant ambitieux, notre base de calcul à 54000 licenciés étant judicieux afin de préparer cette nouvelle saison que nous espérons comme celle qui vient de se terminer d'un seul tenant sans coupure et surtout sans nouvelle pandémie.

Nous vous souhaitons à tous une bonne saison 2022/2023 et une bonne fin d'assemblée générale, en vous remerciant de votre attention. »

Vote de l'AG pour l'approbation du budget : approuvé à l'unanimité moins une abstention



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

Présentation des tarifs 2022/2023

Tarifs 2022/2023 approuvés à l'unanimité lors de l'AG du 20/11/21 à CIVRIEUX D'AZERGUES. Deux modifications ont été apportées et approuvées à l'unanimité par la Commission des Finances du lundi 23 mai 2022.

	TARIFS	2022/202
CLUBS	Or April 5-5 Vil	- 10
COTISATIONS (C	LUBS LIBRES - FUTSAL - FOOT LOISIRS - FOOT ENTREPRISE	
	Club de moins de 100 licenciés	70,00
	Clubs de 101 à 250 licenciés	80,00
	Clubs de 251 à 500 licenciés	130,00
	Clubs de 501 à 1 000 licenciés	250,00
	Clubs de plus de 1 001 licenciés	500,00
	Frais de gestion pour les Clubs avec prélèvement automatique	60,00
	Frais de gestion pour les Clubs "autres règlements"	105,00
	Avance de trésorerie (pour les nouveaux clubs Libres) bloquée sur 3 saisons	800 + 200
	Avance de trésorerie (pour les nouveaux clubs Foot Diversifié) bloquée sur 3 sais	ons 400 + 100
ANNUAIRES		
	Clubs libres (2 exempl. obligatoires)	70,00
	Foot diversifié (1 exemp. obligatoire)	55,00
	Annuaire supplémentaire	25,00
ENGAGEMENTS		
	Championnats	
	Seniors D1/D2	50,00
	Seniors Autres séries	35,00
	Jeunes D1/D2	20,00
	Jeunes Autres séries	10,00
	Féminimes Seniors (à 11 et à 8)	35,00
	Féminines Jeunes (à 11 et à 8)	
	Féminines Jeunes à 8	15,00
		10.00
	U13 et U13F	10,00
	U11 et U11F	10,00
	U7/U9	5,00
	Foot Loisirs à 11	35,00
	Foot Loisirs à 8	35,00
	Foot Entreprise à 11	35,00
	Foot Entreprise à 8	35,00
	Futsal D1/D2	50,00
	Futsal Autres séries	35,00
	Pratique Jeunes Futsal U15/U18	15,00
	Pratique Jeunes Futsal U13	10,00
	Pratique Jeunes Futsal U11	10,00
	Pratique Jeunes Futsal U7/U9	5,00
	Pratique Jeunes Loisirs U11 à U18 - Nouvelle pratique valable 2 ans	10,00
	Pratique Seniors Loisirs - Nouvelle pratique valable 2 ans	GRATUN
	Coupes	
	Seniors : Coupe de Lyon et du Rhône et Coupe de Groupement	50,00
	Vétérans : Coupe de Lyon et du Rhône	50,00
	Coupe de Lyon et du Rhône U20	25,00
	Coupe de Lyon et du Rhône et Coupe de Groupement U17	25,00
	Coupe de Lyon et du Rhône et Coupe de Groupement U15	25,00
	Coupe de Groupement U13	15,00
	Coupe VIAL (Féminine)	50,00
	Coupe Loisirs	50,00
	Coupe de Lyon et du Rhône Futsal et Coupe de l'Avenir Futsal	50,00





	TARIFS	2022/202						
	Coupe de Lyon et du Rhône Futsal Jeunes et Futsal Féminines	25,00						
	Coupe Bichard (Foot Entreprise)	50,00						
	Coupe Foot Entreprise à 8	25,00						
FORFAITS		100						
	Championnats							
	1er forfait ou forfait après parution au calendrier (x2 si forfait dans les 3 dernières journées soit 94 €) 100 €	50,00						
	2ème forfait (x1,5 si forfait dans les 3 dernières journées soit 123 €) 120 €	80,00						
	3ème forfait ou forfait général - Jeunes	160,00						
	3ème forfait ou forfait général - Seniors	320,00						
	3ème forfait ou forfait général - Vétérans	160,00						
	Forfait général dans les 3 dernières journées du championnat - Jeunes	320,00						
	Forfait général dans les 3 dernières journées du championnat - Seniors	500,00						
	Forfait général dans les 3 premières journées (sauf dernière catégorie) Jeunes							
	Forfait général dans les 3 premières journées - Seniors							
	Coupes (District et Groupement)							
1) Seniors/Vétérans	16ème de finale et tours précédents	50,00						
U20/ Futsal Seniors		80,00						
	1/4 de finale	100,00						
	1/2 finale	200,00						
	Finale	400,00						
2) U15/U17/U13	SHITTE STATE OF THE SHIP STATE							
,,,	1/4 de finale	50,00						
	1/2 finale	100,00						
	Finale	200,00						
3) Féminines Senior	s 1/4 de finale et tours précédents	50,00						
•	1/2 finale							
	Finale	80,00 200,00						
4) Futsal Jeunes	Forfait tournoi qualificatif	50,00						
•	Forfait 1/2 finale et finale	100,00						
DISCIPLINE	Man Motion (Cat Material Strategy Cat	Lancing Control						
a) Joueur	AVERTISSEMENTS							
- 5 8	Carton blanc	GRATUIT						
	1er avertissement	10,00						
	2ème avertissement	10,00						
	3ème avertissement (match ferme)	50,00						
	EXPULSIONS (ou rapports après match)	1111						
	1er niveau : 2 avertissements et articles 2 / 3 / 4 du barème disciplinaire	50,00						
	Récidive	60,00						
	2ème niveau : articles 5 / 6 / 7 / 8 du barème disciplinaire	60,00						
	Récidive	75,00						
	3ème niveau : articles 9 / 10 / 11 / 12 / 13 du barème disciplinaire	75,00						
	Récidive	100,00						
	Hors match	75,00						
	Récidive	100,00						
b) Dirigeant / Educateur /	Rapport d'arbitre donnant lieu à suspension avec sursis	10,00						
Entraîneur /	Rapport d'arbitre donnant lieu à suspension avec match(s) fermes(s)							
Personnel médical	Récidive	100,00						
c) Foot à 11 et	CODE DISCIPLINAIRE							
Futsal	1er incident	250,00						





	TARIFS	2022/2023					
	2ème incident	500,00					
	3ème incident	1000,00					
d) Foot à effectif	1er incident						
réduit	2ème incident	170,00					
	3ème incident	300,00					
ADMINISTRATIF							
AMENDES							
	Absence Assemblée Générale du District et Foot Loisirs	120,00					
	Absence autres Assemblées Générales spécifiques	90,00					
	Non retour de documents administratifs	80,00					
	Non retour de fiches de renseignements et d'engagements y compris sous forme informatique	150,00					
	Non retour fiche Fair-play Foot Loisirs 1ère année	30,00					
	2ème année	60,00					
	3ème année	100,00					
	4ème année et plus	150,00					
	Absence de délégué sur feuille de match, par délégué	15,00					
	Absence de diplômes fédéraux pour les D1	20,00					
	Appui des réserves en Commission des Réglements et de l'Arbitrage	45,00					
	Remboursement de la réclamation par le club perdant	50,00					
	Frais exposés à l'occasion d'une procédure disciplinaire ou d'appel à la charge du ou des Clubs fautifs ou du DLR si réformation complète d'une décision en Appel	70,00					
	Participation d'un joueur suspendu à un match	75,00					
	Joueur non qualifié	60,00					
	Mauvaise police de terrain, autres	120,00					
	Mauvaise tenue des supporters	120,00					
	Match joué sur terrain non classé	50,00					
	Feuille de match incomplète ou défaut de renseignements sur lettre de report de match	10,00					
	Feuille de match arrivée hors délai ou absence de lettre de report de match	20,00					
	Feuille de match ou annexe arrivée après 30 jours ou non parvenue	150,00					
	Non saisie des résultats sur internet (au dimanche minuit) ou dans les 24 heures suivant la rencontre pour les matchs en semaine	15,00					
	Non ou mauvaise utilisation de la feuille de match informatisée	20,00					
	Licence manquante au 1er novembre (par licence)	10,00					
	Absence de paiement à l'échéance règlementaire, incident de paiement (chèque impayé, prélèvement rejeté, non respect d'un engagement)	50,00					
	Annulation de rencontre pour défaut de paiement (par rencontre)	50,00					
	Non paiement d'un officiel le jour de la rencontre	75,00					
	Fausse identité	600,00					
	Fausse feuille de match à la charge du Club fautif ou à partager entres les deux Clubs fautifs	500,00					
	Absence à convocation (Joueur-Dirigeant-Arbitre)	60,00					
	Absence aux réunions Prévention / Sécurité	20,00					
	Absence affichage feuille de route (après un premier rappel resté sans effet pour les Féminines et Futsal)	20,00					
AMENDES GROUP	EMENTS						
	Feuille de match incomplète ou licence manquante au 1er novembre -> décembre (par licence) en U7 / U9 / U11 / U13	5,00					
	Forfait par match (au 3ème forfait, application du forfait général)	20,00					
	Forfait général Foot d'Animation	80,00					



Feuille de match ou annexe arrivée après 30 jours ou non parvenue en Foot	50,00
	Constitution
	10,00
	90,00
	I and the second of
	2,00
	30,00
	1100000
Homologation d'un tournoi (à partir de U13)	20,00
	25,00
	GRATUIT
	150,00
	200,00
Troution organise sails nomologation do District - Necidive	200,00
Absence arbitre (adulte ou jeune) aux AG des Arbitres	50,00
	25,00
and the state of t	25,00
	40,00
	100,00
C Comment of the Comm	50,00
	60,00
	150,00
	55,00
CHARGE THE PROPERTY OF THE PRO	35,00
[- [- [- [- [- [- [- [- [- [-	
	185
[1998] C. 1987] 1987 (1987) 1984 (1987) C. 1987 (1987) 1987	
	1
Frais pédagogique + Frais d'inscription : 160 €	
Frais pédagogique + Frais d'inscription certification : 40 €	
Total : 200 €	210
Frais annexes : 210 €	310
Total coût de la formation : 410 €	
Participation du District de Lyon et du Rhône : 100 €	
	4.1
[] [] [] [[[[[[[[[[[[[[
	70
	Frais pédagogique + Frais d'inscription certification : 40 € Total : 200 € Frais annexes : 210 € Total coût de la formation : 410 €



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

	TARIFS	2022/2023
	Formations modulaires de 8 h (U7 / Animatrice Fédérale de Football) : Frais pédagogique + Frais d'inscription : 40 € Frais annexes : 5 € Total coût de la formation : 45 € Participation du District de Lyon et du Rhône : 30 € Montant à régler par stagiaire (ou prise en charge du Club) : 15 €	15
	Inscription certification: Frais pédagogique + Frais d'inscription : 40 € Frais annexes : 17 € Total coût de la formation : 57 € Participation du District de Lyon et du Rhône : 27 € Montant à régler par stagiaire (ou prise en charge du Club) : 30 €	30
	Nouvelles formations et formations "Emplois d'avenir"	90
	Formations CDIP	GRATUIT
	Formation juridique Club - 1 personne	50
	Formation juridique Club - 2 personnes	80
BAREME KILO	METRIQUE	
	Remboursement de frais de déplacement d'un officiel dûment convoqué devant le Comité Directeur ou une commission du District, le km aller-retour (avec un minimum de 9 €)	0,400
	Visite de terrain en vue d'homologation (le km aller-retour, au frais du club visité) (avec un minimum de 17 €)	0,400
	Remboursement de frais d'intervention ou d'observation technique (le km aller- retour) (avec un minimum de 28 €) Forfait pour repas éventuel (16 €)	0,400

^{*} Les 200 € ou 100 € peuvent être remboursés au Club avant le délai de 3 ans si le Président du Club suit une formation organisée par le District de Lyon et du Rhône ou considérée comme conforme par le District de Lyon et du Rhône.

Vote pour l'approbation des tarifs 2022/2023 : approuvé à l'unanimité

<u>Présentation de Charlaine LABROUSSE, candidate à un poste de membre du Comité Directeur suite au décès de</u> Michel BLANCHARD

Suite au décès de Michel BLANCHARD le Président Arsène MEYER propose à l'Assemblée Charlaine LABROUSSE comme candidate pour le remplacer au sein du Comité Directeur. Elle sera membre de la Commission des Terrains. Charlaine LABROUSSE se présente devant l'Assemblée en quelques mots.

Vote de l'AG pour l'élection de Charlaine LABROUSSE : élue à l'unanimité

Ouverture de l'AG Extraordinaire

Présentation et modifications des Statuts du District de Lyon et du Rhône de Football

TITRE III - FONCTIONNEMENT ET ADMINISTRATION

Article 12 - Assemblée Générale

3. Représentants des Clubs

Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts (sauf pour la limite d'âge supérieure).

Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.

Lors d'une Assemblée Générale physique le représentant d'un (1) Club peut représenter au maximum deux (2) Clubs y compris le sien à condition de disposer d'un (1) pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente.

Article 13 - Comité Directeur

2. Conditions d'éligibilité

2.1. Conditions générales d'éligibilité

Ne peut être candidate :

- la personne qui n'est pas licenciée depuis au moins 6 Ne peut être candidate : (six) mois ; toutefois, les personnes déjà licenciées la saison précédente sollicitant une licence pour la saison en cours sont considérées comme étant licenciées sans interruption durant la période allant du 30 juin de la saison précédente à la date d'enregistrement de leur nouvelle licence;
- la personne qui a moins de 18 (dix-huit) ans ou plus de leur nouvelle licence; 76 (soixante-seize) ans au jour de sa candidature
- la personne de nationalité française condamnée à une peine qui fait obstacle à son inscription sur les listes électorales;
- la personne de nationalité étrangère condamnée à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen une peine qui fait obstacle à son inscription sur les français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales;
- la personne à l'encontre de laquelle a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif;
- la personne licenciée suspendue de toutes fonctions officielles.

TITRE III - FONCTIONNEMENT ET ADMINISTRATION

Article 12 - Assemblée Générale

3. Représentants des Clubs

Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts (sauf pour la limite d'âge supérieure).

Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club, âgée de 18 ans ou plus au jour de l'Assemblée Générale, et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.

Un représentant de Club ne pourra représenter qu'un (1) seul Club lors d'une Assemblée Générale.

Article 13 - Comité Directeur

2. Conditions d'éligibilité

2.1. Conditions générales d'éligibilité

- la personne qui n'est pas licenciée depuis au moins 6 (six) mois ; toutefois, les personnes déjà licenciées la saison précédente sollicitant une licence pour la saison en cours sont considérées comme étant licenciées sans interruption durant la période allant du 30 juin de la saison précédente à la date d'enregistrement de
- la personne qui a moins de 18 (dix huit) ans ou plus de 76 (soixante seize) ans au jour de sa candidature ; la personne qui n'a pas 18 ans au jour de sa candida-
- la personne de nationalité française condamnée à listes électorales;
- la personne de nationalité étrangère condamnée à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales;
- la personne à l'encontre de laquelle a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif;
- la personne licenciée suspendue de toutes fonctions officielles.



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

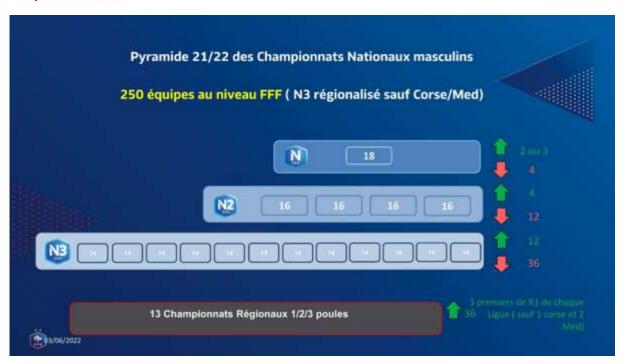
Vote de l'AG pour qu'un représentant de Club ne représente qu'un seul Club lors d'une AG : approuvé à la majorité moins 5 abstentions Application immédiate

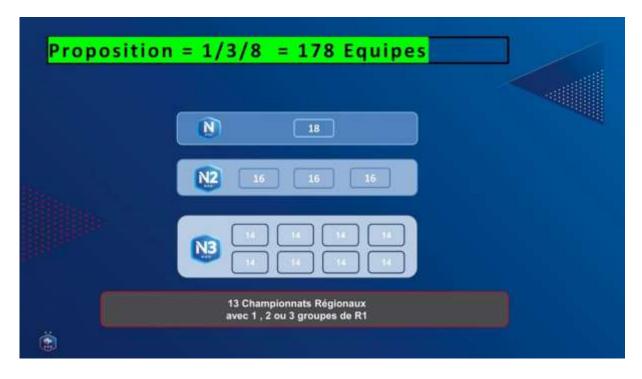
Vote de l'AG pour enlever la limite d'âge : approuvé à l'unanimité – Application immédiate

<u>Informations sur les réformes des Championnats</u>

Le Président Arsène MEYER informe les Clubs de la réforme des Championnats qui sera présentée lors de la prochaine Assemblée Fédérale.

Proposition 1/3/8







PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

PROPOSITION 1/3/8

4	- 3	6	D	E		6	. Н	- 1		K	- L	88	N:	0.0	P	- 0														
	2022_2023			2023_2024					2024_2025				2025_2026																	
11	Gr	Eq.	Mouvements	Nor	Gr	Eq	Mouvements	Nibe	Gr	Eq	Mouvements	Nbc	•	Eq.	Mouvements	Alber														
His	1 X 18		montées en 12	2			montées en 12	2		montées en L2	2.			munthis on LZ	- 2															
		18	descentes de LZ		13(18	18	descentes de L2		1 X 18	1 2 10	descentes de L2:	2	1 X 18	18	descentes de L2	2														
	1 X 18	- 10.	Mortées de N2	4	LAIR	10	Montries de N2	4	1.K 18	10	Montries de N2	3	2 × 20	10	Mortines de N2	3														
			Descrites on N2	. 6			Descentes on N2	- 6			Descrittes en N2	.3			Descritors on N2	3														
11.2			mostere ex NT	4			montées en 91	4			montries en N1	3			montées es N1															
	4×16	164	descertes de NS	- 6	4×14	56	descrittes de NS		3.X36	48	descentes de NS	3	3 X 16	48	descentes de N1	3														
	4.9.70	364	Montées de N3	12	48.24	36	Montées de N.I.	11	3.8.10	**	Montées de N3.	10	2.8 20	40	Montées de NS	8														
																		Describes in N3	22			Descentes on NE	21			Descrites on N3	10			Describes on Nil
		4 168	montiles en N2 descartes de N2 Montées des Ligues		montiles en N2	12			muntiles en N2	11			munnère en N2	10			montides are N2	a												
	12 X 14				see descertes de N2 22	11×14	154	descentes de NQ	21	30 x 34	140	descentes de N2	10	8834	112	throcentes du N2	- 8													
	12,814			36	11×1+	134	Montdes des Ligues	15	20 X 24 240	Montine des Ligars	13	90.04	212	Monthes des Ligues	25															
			Descentes in Ligites.	60			Descentes en Ligues	37			Descentes en Ligues	41			Oescentes en Ligues	- 25														
		250		1/24		228		.24		206		1.78		178																
				1				1		-				-																
					East mon	témi./ s	Sescrictes de ligure vers f	43 (Line	ies sur A sui	nois D	lore, plus facile a integr	er.																		
1	Fin Salvon	2022: 2	d23 i	-	Tin Salus	2023	2024 :	-	Fin Salson	2024.2	1025)				Blan Global															
	Descentes.	n Ligue	5 Eq./ groupe		3/4 descer	rten de	N3 pour 1 montée de lig	per	4 descente	s par G	r de N3 pour 1 montée				Total Descentes Ligues	131														
	Montées 3						Equipes à intégrer dans	s. les			quipes à intrigrer dans c	Natjur.			Total morriées Ligues	62														
	Soft mayer	ne 2 ec	par ligue à intégrér		champion	nats reg	pontus		champions	at regu	brail		Emip	es à biti	grer Champional Regional	76														
	1777												-		Moyenne/ligue	0.5														

PROPOSITION 1/3/8

Saison 1 été 2023:

N2 : Descente de 8 clubs (moitié de la reforme) et 4X14

N3 : Descentes de 14 clubs (% de la réforme) et 11X14 avec gestion FFF intégrale à partir de cette intersaison

Total descentes en Ligues: + 24 descentes (2 LFP + 8 N2 + 14 N3) soit moins de 2 descentes en plus par Ligue.

alson 2 été 2024

N2 Descente de 8 clubs (moitié de la reforme) et 3X16

N3: Descente de 14 clubs (moitié de la reforme) et 10X14

Total descentes en Ligues : + 24 descentes (2 LFP + 8 N2 + 14 N3) soit moins de 2 descentes en plus par Ligue.

Saison 3 été 2025

N2 RAS (réforme déjà réalisée)

N3: Descente de 28 clubs (moitié de la reforme) et 8X14

Total descentes en Ligues : + 28 descentes (28 N3) soit 2 à 3 descentes en plus par Ligue.

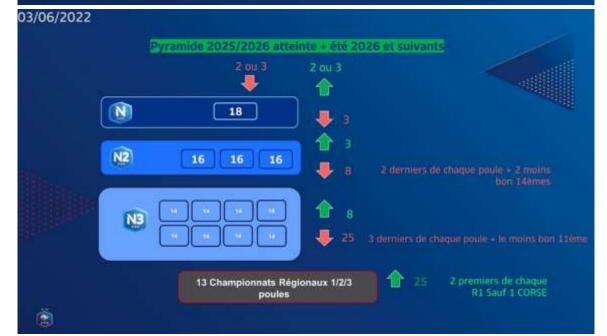
saison 2025/2026 : Cible pyramide atteinte













PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

Proposition 1/3/6







PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

HYPOTHESE = 1_3_6

DIV	2022_2023				2023_2024				2024_2025 Pyramide cible			
	Gr	Eq	Mouvements fin saison	Nbr	Gr	Eq	Mouvements fin salson	Nbr	Gr	Eq	Mouvements Fin de saison	Nb
N1	1 X 18	18	montées en L2	2	1X18	18	montées en L2	2	1 X 18	18	montées en L2	2
			descentes de L2	4			descentes de L2	4			descentes de L2	2
			Montées de N2	4			Montées de N2	4			Montées de N2	3
			Descentes en N2	6			Descentes en N2	6			Descentes en N2	3
N2	4 X 16	64	montées en N1	4	4×14	56	montées en N1	4	3 X 16	48	montées en N1	3
			descentes de N1	6			descentes de N1	6			descentes de N1	3
			Montées de N3	6			Montées de N3	6			Montées de N3	9
			Descentes en N3	16			Descentes en N3	16			Descentes en N3	9
N3	12 X 14	168	montées en N2	6	12 X 14	168	montées en N2	6	6 X 14	84	montées en N2	9
			descentes de N2	16			descentes de N2	16			descentes de N2	9
			Montées des Ligues	36			Montées des Ligues	0_			Montées des Ligues	13
			Descentes en Ligues	46			Passent en Elite Region	94			Descente Elite Region	13
		250	147			242	P P P	-	1	150		
					1716		quipes igue) et 88 R1 (1		A	ccession des R1 élite régionale	

HYPOTHESE = 1_3_6

Saison 1 été 2023:

- N2 : Descente de 8 clubs (moitié de la reforme) et 4X14
- N3: Descentes réglementaires + 10 descentes (2 LFP + 8 N2) et Barrages Accessions vers le N2

Saison 2 été 2024:

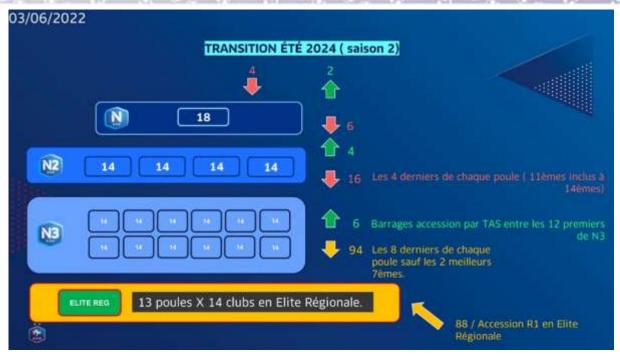
- N2 Descente de 8 clubs (moitié de la reforme) et 3X16
- N3 : Ventilation N3 (6X14) et instauration Elite Régionale et Barrages Accessions vers le N2

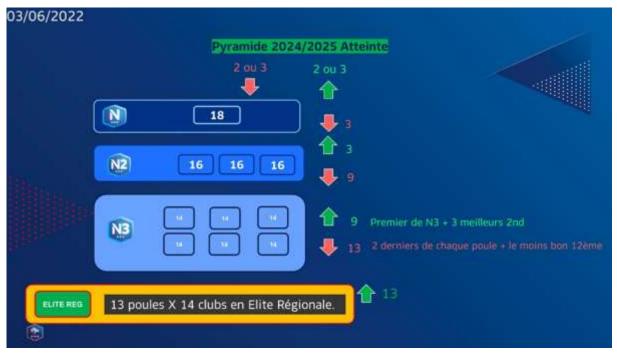
Saison 2024/2025 : Cible pyramide atteinte- alignement réforme LFP





PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22





Le Président Arsène MEYER précise que c'est l'option 1,3,8 qui est privilégié et qui devrait être votée lors de l'AG de la FFF à NICE le 17 juin 2022.

Approbation de la liste des délégués titulaires et suppléants du District de Lyon et du Rhône de Football aux Assemblées Générales de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football (valable jusqu'à ce qu'une autre AG du District de Lyon et du Rhône en désigne de nouveaux)

Bernard COURRIER – Bernard BOISSET – Laurent CHABAUD – Christian SCHEIWE – Serge GOURDAIN – Martine GRANOTTIER – Franck BALANDRAS – Roger ANDRE – Christian BERGER VACHON – Christian BOURLIOUX – Roland BROUAT – Mylène CHAUVOT – Lydie DI RIENZO – Annick DI STEFANO – Eric GRAU – Saïd INTIDAM – Joseph INZIRILLO – Christophe MORCILLO – Christian NOVENT – Gilles PORTEJOIE – Alain RODRIGUEZ – Lakhdar TOUATI – Patrick PINTI – Marc BAYET – Jean François BLANCHARD – Simone BOISSET – Evelyne MONTEIL – Patrick NOYERIE – Charles CHERBLANC – Charlaine LABROUSSE – Guy CASELLES – Alain BARBIER – Hocine KEROUANI – André TOLAZZI – Sabrina

GEORGET - Laurence MARTEL - Robert DI RIENZO - Yannis LEMCHEMA

Les Délégués titulaires seront désignés dans l'ordre du tableau en fonction de leur disponibilité et du nombre de Délégués fixés pour le District de Lyon et du Rhône.

Vote pour l'approbation de la liste des Délégués : approuvé à l'unanimité

Modifications des textes et examen des vœux

Vœu n°1 - Commission Futsal

Vœu approuvé à l'unanimité par le Comité Directeur du 14 mai 2022

Modification du Règlement de la Coupe de Lyon et du Rhône Futsal Seniors

Article 4 - Système de l'épreuve

- **4.1.** La coupe de Lyon et du Rhône de futsal se dispute **4.1.** La coupe de Lyon et du Rhône de futsal se dispute sur sur une rencontre unique d'une durée de deux fois 25 de match nul, prolongation de 2x5 minutes et ensuite 3 tirs au but. Si nouvelle égalité, tirs au but à la mort su- Si nouvelle égalité, tirs au but à la mort subite. bite.
- **4.2.** Tirage des premiers et deuxièmes tours : équipes de exempt, au premier tour. D3 et D4 éliminées de la Coupe Nationale.
- **4.3.** Tirage du troisième tour : toute équipe éliminée de la Coupe Nationale
- **4.4.** A partir du quatrième tour : tirage intégral.
- nutes en temps réel ; en cas de match nul, prolongation de deux fois 5 minutes, si égalité, 3 tirs au but et enfin tirs au but à la mort subite.

Article 4 - Système de l'épreuve

- une rencontre unique d'une durée de deux fois 25 minutes minutes (temps normal avec élimination directe) en cas (temps normal avec élimination directe) en cas de match nul, prolongation de 2x5 minutes et ensuite 3 tirs au but.
 - 4.2. Toutes les équipes engagées participeront, sans
 - 4.3. L'équipe tirée en premier lors du tirage au sort rece-
 - 4.4. A partir du quatrième tour : tirage intégral.

La finale seulement, se dispute en deux fois 20 minutes en temps réel; en cas de match nul, prolongation de deux fois 5 minutes 3 tirs au but, si égalité tirs au but à la mort subite

4.5. La finale seulement, se dispute en deux fois 20 mi- 4.5. Les équipes éliminées au premier tour ont la possibilité de participer à la coupe de l'Avenir si elles le désirent

Vote pour la modification du Règlement de la Coupe de Lyon et du Rhône Futsal Seniors : approuvé à l'unanimité moins 4 abstentions – Application immédiate

Création d'un Challenge U15

Tous les clubs Futsal participant à la pratique U15 sont obligatoirement tenus de participer au Challenge U15 organisé par le District. Le règlement de ce Challenge est identique à celui de la Coupe de Lyon et du Rhône Futsal Seniors, avec match éliminatoire et Finale disputée le même jour que les Seniors et U18.

Vote pour la création d'un Challenge U15 : approuvé à l'unanimité moins 4 abstentions – Application immédiate

PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

Vœu n°2 - Commission des Règlements

Vœu approuvé à l'unanimité par le Comité Directeur du 14 mai 2022

Modification du Règlement du Championnat Départemental de Futsal

Article 8 B - Equipes inférieures

Clubs dont les équipes supérieures jouent en District : Les équipes inférieures ne pourront utiliser plus de 2 joueurs ayant disputé plus de cinq matchs de championnat en équipes supérieures.

Clubs dont les équipes supérieures jouent en Championnat National ou en Ligue : Les équipes inférieures ne pourront utiliser plus de deux joueurs ayant plus de cinq matchs de championnat en équipes supérieures dont un seul joueur ayant fait plus de dix matchs.

ayant participé à la dernière rencontre précédente de championnat ne pourront si celle-ci ne joue pas compléter les équipes inférieures.

Lever de rideau, le match devra démarrer 1h15 minimum avant le coup d'envoi du match principal.

Article 8 B - Equipes inférieures

Clubs dont les équipes supérieures jouent en District : Les équipes inférieures ne pourront utiliser plus de 2 joueurs ayant disputé plus de cinq matchs de championnat en équipes supérieures.

Clubs dont les équipes supérieures jouent en Championnat National ou en Ligue : Les équipes inférieures ne pourront utiliser plus de deux joueurs ayant plus de cinq matchs de championnat en équipes supérieures dont un seul joueur ayant fait plus de dix matchs.

Dans tous les cas, les joueurs d'une équipe supérieure Dans tous les cas, les joueurs d'une équipe supérieure ayant participé à la dernière rencontre officielle au sens de l'article 118 ne pourront si celle-ci ne joue pas compléter les équipes inférieures.

> Lever de rideau, le match devra démarrer 1h15 minimum avant le coup d'envoi du match principal.

Vote pour la modification du Règlement du Championnat Départemental de Futsal : approuvé à l'unanimité moins 2 abstentions – Application immédiate

Vœu n°3 - Commission de Discipline

Vœu approuvé à l'unanimité par le Comité Directeur du 14 mai 2022

Modification du Règlement Sportif

Article 16 - Pénalité - Sanction

7. Terrain suspendu

Le club dont le terrain est suspendu doit trouver et proposer à la Commission compétente au plus tard le lundi (16h) précédent la date de la rencontre un terrain de remplacement homologué disponible. Ce terrain devra kms pour les équipes de jeunes jusqu'à U17 inclus). Les deux équipes devront se présenter sur le terrain agréé par la commission. Seule l'équipe visiteuse aura droit à l'indemnité de déplacement pour le surplus de kilomètres occasionné. Le club d'accueil aura droit à l'indemnité dite de « traçage de terrain » à régler par le club dont le terrain est suspendu (voir tarifs du DLR).

Article 16 - Pénalité - Sanction

7. Terrain suspendu

Dans le cas où un club est contraint de jouer sur un terrain de repli, suite à une sanction sportive ou disciplinaire, ce terrain de repli doit être proposé au plus tard 5 jours avant la date de la rencontre avec l'accord du proêtre situé à plus de 30 kilomètres du terrain suspendu (15 priétaire des installations à la Commission compétente, sous peine de match perdu par pénalité.

> Dans ce cadre, aucune inversion du club réputé comme recevant ne pourra être recevable.

> Le match sur terrain neutre ne peut être décidé que par la Commission compétente du District de Lyon et du Rhône de football.

> Le club pénalisé, réputé recevant devra régler les indemnités des arbitres et des délégués désignés pour cette rencontre.

> Seul le club visiteur aura droit à l'indemnité de déplacement pour le surplus de kilomètres occasionné. Le club accueillant la rencontre au sein de ses infrastructures aura droit à l'indemnité dite de « traçage de terrain » à régler par le club dont le terrain est suspendu (voir tarifs du DLR en vigueur).

Vote pour la modification du Règlement Sportif – Terrain suspendu : approuvé à la majorité moins 1 abstention et 2 votes contre – Application immédiate

Vœu n°4 - Commission du Statut de l'Arbitrage

Vœu approuvé à l'unanimité par le Comité Directeur du 14 mai 2022

Modification des Règlements Généraux

Article 14 - Obligations des Clubs au Statut de l'Arbi- Article 14 - Obligations des Clubs au Statut de l'Arbitrage trage

2.1. Obligations des Clubs au Statut Fédéral de l'Arbi- (Article 41) trage (Article 41)

Autres obligations (LAuRAFoot):

- Autres divisions de district, championnats de football d'entreprise, clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes et autres championnats féminins : 1 arbitre
- Avant dernier niveau de district : 1 arbitre ou 1 arbitre auxiliaire
- Dernier niveau de District : pas d'obligation

2.1. Obligations des Clubs au Statut Fédéral de l'Arbitrage

Autres obligations (LAuRAFoot):

- Autres divisions de district, championnats de football d'entreprise, clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes et autres championnats féminins : 1 arbitre
- Deux derniers niveaux de district : 1 arbitre ou 1 arbitre auxiliaire

Vote pour la modification des Règlements Généraux – Statut de l'Arbitrage : approuvé à l'unanimité moins 1 abstention Application immédiate

Vœu n°5 - Groupements

Vœu approuvé à l'unanimité par le Comité Directeur du 14 mai 2022

Modification du Règlement des Coupes de Groupement

Article 1 - Coupe principale

1.3. Modalité de l'épreuve

L'épreuve est disputée par élimination directe sous la responsabilité de la Commission des Coupes du Groupement. Les équipes qualifiées en Coupe de France ou en 16° de finale de la Coupe du Rhône ne peuvent plus être incorporées dans la compétition.

L'équipe recevante est celle qui joue dans la division inférieure. Si le tirage désigne deux équipes de même division, l'équipe recevante est celle sortie première au tirage au sort. A partir des huitièmes de finale, deux équipes d'un même club peuvent se rencontrer.

Le club visité a la charge de rentrer le résultat sur Internet avant le lendemain midi de la rencontre. Les feuilles de match sont à retourner au Groupement concerné dans les 48 heures qui suivent la rencontre.

Article 1 - Coupe principale

1.3. Modalité de l'épreuve

L'épreuve est disputée par élimination directe sous la responsabilité de la Commission des Coupes du Groupement. Les équipes qualifiées en Coupe de France ou en 16° de finale de la Coupe *de Lyon et* du Rhône ne peuvent plus être incorporées dans la compétition.

L'équipe recevante est celle qui joue dans la division inférieure. Si le tirage désigne deux équipes de même division, l'équipe recevante est celle sortie première au tirage au sort. A partir des huitièmes de finale, deux équipes d'un même club peuvent se rencontrer.

Le club visité a la charge de rentrer le résultat sur Internet avant le lendemain midi de la rencontre. Les feuilles de match sont à retourner au Groupement concerné dans les 48 heures qui suivent la rencontre.



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 19/11/22

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire :

- prolongations de 2 x 15 minutes (uniquement en Se-
- tirs au but en cas d'égalité

1.6. - Horaires

U17 et 15h30 pour les U15.

Aucun match en lever de rideau de la Coupe de France ou Coupe du Rhône.

Article 2 - Coupe complémentaire

2.1. Engagement

Championnat Seniors D4 et D5 du District de Lyon et du Rhône: les clubs peuvent engager une ou plusieurs équipes.

2.2. Modalités de l'épreuve

L'épreuve est disputée par élimination directe sous la responsabilité de la Commission des Coupes de Groupement. Les équipes qualifiées en Coupe de France, en 16^e Coupe Principale de Groupement ne peuvent plus être incorporées dans la compétition.

L'équipe recevante est celle qui joue dans la division inférieure. Si le tirage désigne deux équipes de même division, l'équipe recevante est celle sortie première au tirage au sort. A partir des huitièmes de finale, deux équipes d'un même club peuvent se rencontrer.

Le club visité a la charge de rentrer le résultat sur Internet avant le lendemain midi de la rencontre. Les feuilles dans les 48 heures qui suivent la rencontre.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire :

- prolongations de 2 x 15 minutes
- tirs au but en cas d'égalité

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire :

- prolongations de 2 x 15 minutes (uniquement niors)

- tirs au but en cas d'égalité

On procède directement aux tirs au but.

1.6. - Horaires

L'horaire légal est 14h30 pour les Seniors, 10h00 pour les L'horaire légal est 14h30 pour les Seniors, 10h00 pour les U17 et 15h30 pour les U15.

> Aucun match en lever de rideau de la Coupe de France ou Coupe **de Lyon et** du Rhône.

Article 2 - Coupe complémentaire

2.1. Engagement

Cette coupe est réservée aux équipes engagées dans le Cette coupe est réservée aux équipes engagées dans le Championnat Seniors D3 et D4 du District de Lyon et du Rhône: les clubs peuvent engager une ou plusieurs équipes.

2.2. Modalités de l'épreuve

L'épreuve est disputée par élimination directe sous la responsabilité de la Commission des Coupes de Groupement. de finale de la Coupe du Rhône ou en 8° de finale de la Les équipes qualifiées en Coupe de France, en 16^e de finale de la Coupe de Lyon et du Rhône ou en 8° de finale de la Coupe Principale de Groupement ne peuvent plus être incorporées dans la compétition.

> L'équipe recevante est celle qui joue dans la division inférieure. Si le tirage désigne deux équipes de même division, l'équipe recevante est celle sortie première au tirage au sort. A partir des huitièmes de finale, deux équipes d'un même club peuvent se rencontrer.

Le club visité a la charge de rentrer le résultat sur Internet de match sont à retourner au Groupement concerné avant le lendemain midi de la rencontre. Les feuilles de match sont à retourner au Groupement concerné dans les 48 heures qui suivent la rencontre.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire :

- prolongations de 2 x 15 minutes (uniquement niors)
- -tirs au but en cas d'égalité

On procède directement aux tirs au but.

Vote pour la modification du Règlement des Coupes de Groupement : approuvé à l'unanimité – Application immédiate

Vœu n°6 - Commission des Coupes

Vœu approuvé à l'unanimité par le Comité Directeur du 14 mai 2022

Modification du Règlement de la Coupe de Lyon et du Rhône Seniors

Article 5 - Organisation des tours

sera procédé à l'épreuve des tirs au but.

Les rencontres se dérouleront en deux mi-temps de 45 de deux mi-temps de 15 minutes. Si l'égalité persiste, il

Article 5 - Organisation des tours

Les rencontres se dérouleront en deux mi-temps de 45 minutes, en cas d'égalité, il sera rajouté une prolongation minutes, en cas d'égalité, il sera rajouté une prolongation de deux mi-temps de 15 minutes. Si l'égalité persiste, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but.

Vote pour la modification du Règlement de la Coupe de Lyon et du Rhône Seniors : approuvé à l'unanimité moins une abstention – Application immédiate

Vœu n°7 - AS PUSIGNAN

Vœu non approuvé par le Comité Directeur du 14 mai 2022

« Pour les Clubs qui n'ont pas d'équipes de Jeunes de Football à 11.

Lors de la création d'une équipe de Jeunes de Foot à 11 dérogations pour avoir plus de 6 mutations uniquement au dernier niveau de la catégorie U15 ou U17 avec un dossier de demande exceptionnelle au District de Lyon et du Rhône.

Exemple:

Pour la création d'une équipe U17 sur l'effectif U15 de l'année antérieure 20 joueurs : 14 joueurs U14 et 6 joueurs

L'année suivante, pour créer une équipe U17, il y a 6 joueurs qui changent de catégorie, donc avec les 6 mutés réglementaires cela fait 12 joueurs pour faire une saison, cela parait difficile et donc les 6 qui ne peuvent pas jouer souvent se dirigent vers un autre sport que le Football et l'année d'après pas sûr qu'ils reviennent au Foot.

Dans d'autres Clubs où l'effectif est en grande quantité, certains ne jouent pratiquement pas à cause de leur niveau plus faible et arrêtent le Football, alors qu'ils pourraient faire le bonheur d'équipes en création. »

Vœu retiré par le Club.

Informations diverses

Diverses informations sont communiquées aux Clubs concernant la Commission PSEM, les nouvelles formations qui seront mises en place sur la saison 2022/2023 ainsi que le module « Vie des Clubs » disponible sur Foot clubs pour, déclarer les inactivités et les ententes.

Discours de la représentante de la Ligue Auvergne Rhône Alpes, Chrystelle RACLET, membre du Conseil de Ligue

« Bonjour à toutes et à tous,

C'est avec un immense plaisir que je participe, pour la première fois, non pas à une Assemblée Générale de District, mais à l'Assemblée Générale du District de Lyon et du Rhône.

Je remercie le Président Arsène MEYER et son Comité Directeur pour leur accueil.

J'ai la chance d'avoir croisé bon nombre d'entre vous sur les terrains, et c'est avec plaisir que je vous retrouve aujourd'hui.

Je m'exprime au nom de Pascal PARENT, Président de la LauraFoot, qui regrette de ne pas être parmi vous, retenu par d'autres obligations et par les finales de la Ligue.

Rassurez-vous, je ne serais pas longue, tout d'abord parce que je ne peux pas rivaliser avec notre Président sur les discours, et aussi je sais par expérience que vous avez hâte de terminer.

Cette assemblée clôture la saison 2021/2022, une saison complète et je sais à quel point nous l'avons apprécié. Après 2 saisons, l'une interrompue, l'autre quasiment blanche, il était important de retrouver les terrains, et la vie associative qui l'accompagne.

Saison quasiment normale, même si nous avons dû composer avec les contraintes liées au Covid 19. Ces contraintes ont compliqué la vie de nos clubs, ainsi que l'organisation de nos instances. Les compétitions sont allées à leur terme, c'était déjà tellement important...

Pour cette reprise tant attendue, les acteurs du football se sont mis en ordre de marche. Le bilan est globalement très positif. Le nombre de licenciés en cette fin de saison est rassurant, c'est plus compliqué au niveau de l'effectif du corps arbitral, ainsi que pour les dirigeants et bénévoles. Nous travaillons tous pour revenir au niveau « d'avant pandémie »

N'oublions pas le volet financier, qui n'est pas un sujet tabou. Il faut espérer qu'un retour à la normale sur la durée permettra à tous de relancer une activité pérenne.

Cette saison, votre Ligue vous a accompagné dans la mesure du possible, par exemple en baissant de 50% les licences Dirigeants et Volontaires. Le Président vous annoncera à l'AG de la LauraFoot qu'il n'y aura pas d'augmentation de tarif pour la saison prochaine.

Si nous savourons tous cette saison pleine, je ne peux pas éviter d'aborder le sujet qui nous inquiète toutes et tous. Le retour sur les terrains a été terni, entaché, par les incivilités, les incidents, voir les agressions envers les officiels. Ces actes intolérables ont entraîné la mise en place de mesures pour que cela cesse, car nous savons tous que cela doit cesser, pour que le football continue d'exister et d'être une place forte de notre société.

Nous n'allons pas terminer pas sur une note négative, cette saison restera celle du plaisir d'avoir retrouvé le football.

2021/2022 clap de fin

2022/2023 : j'ai un message à vous transmettre de la part de la Commission des Coupes de la LauraFoot : les engagements en Coupe de France seront clos le 15 juin. A ce jour, nous sommes en retard par rapport à la saison qui vient de s'écouler. Pour ceux qui n'ont pas encore validé leur inscription, il reste quelques jours.

Je vais terminer en nous souhaitant une excellente future saison 2022/2023.

Malgré les incertitudes actuelles, nous serons tous prudents, nous ferons tout pour que ce soit, de nouveau, une saison pleine, dans tous les domaines.

Merci beaucoup. »

Question diverse du club de CHAZAY FC

« Après enfin une saison entière qui nous a permis de terminer les différents championnats, il a été important pour tous les clubs de pouvoir s'exprimer sportivement et de retrouver les sourires ou les pleures des résultats de fin de saison. Bien qu'arrivée à son terme, cette saison est encore une fois exceptionnelle du fait des clubs relégués de R3 à



D1. A ce jour et dans l'attente des derniers résultats, nous pouvons faire état d'au moins 8 descentes dont un arrêt (Bord de Saône).

Poule K: Feyzin

Poule J : Moins AL, La Verpillère Poule I : Caluire, Belleville

Poule H: Villeurbanne AS, Meyzieu

Bord de Saône : arrêt

Cette situation met dans une position défavorable nos équipes qui se sont sportivement qualifiées pour terminer dans les places accessibles au niveau supérieur et qui malheureusement ne se verront pas récompensées de leurs efforts. Depuis la réforme des championnats régionaux opérée en 2018/2019 à partir des catégories U15 ou les descentes étaient minimisées, le Covid 2019/2020 est passé par là, arrêtant ainsi le championnat brutalement et minimisant également les descentes pour maintenir le nombre de montée suffisante. Et enfin la saison 2020/2021 qui nous a vu dans une saison blanche sans bénéfice sportif, c'est pourquoi cette saison le travail que nous avons fait pour maintenir nos effectifs et redonner de l'activité à nos adhérents avec certains objectifs seraient réduits en poussière au regard d'une année encore une fois exceptionnelle. Les conséquences de ne pas faciliter les montées seraient désastreuses pour les clubs proches de l'agglomération car il serait très difficile de pouvoir conserver nos effectifs pour nous permettre de monter l'année prochaine. Les 7 ou 8 descentes de R3 prévisible et la réforme du championnat de D1 passant de 14 à 12 équipes pour la saison 2022/2023 éradiqueraient tous les espoirs des 2èmes des championnats de D2 et D3 d'accéder au niveau supérieur.

C'est pourquoi dans ce courrier l'ensemble des clubs qui se trouve dans cette situation souhaite que la réforme du championnat de D1 à 12 équipes soit reportée d'un an.

Nous sommes conscients du travail réalisé par les instances et du casse-tête que doivent maintenant opérer les bénévoles du District du Rhône, entre la réorganisation des niveaux de D1 avec le surcroit de descentes de R3, le calcul minutieux du Fair-play qui prend en compte beaucoup de paramètres (cartons rouges, cartons jaunes, dispositifs étoiles, licences volontaires.....) et le désidérata des clubs, mais nous pensons qu'il est nécessaire d'encourager encore la bonne tenue des clubs et le travail qui y est accompli.

Le collectif des clubs du District du Rhône va entreprendre la même démarche que nous. »

Le Président Arsène MEYER répond à cette question diverse.

« J'ai bien entendu votre demande, et je ne suis pas surpris par cette question. D'abord, je vous rappelle que nous avons eu sur les 10 dernières années 43 montées pour seulement 30 descentes. Bien sûr, personne ne se manifeste lorsque nous sommes dans cette situation dite « positive ». Cette année, nous avons plus de descentes que de montées car en SENIORS R3, la ligue a décidé de revenir à 10 poules de 12 équipes contre 11 de 13 actuellement. La conséquence est simple, cela fait descendre beaucoup d'équipes dans les différents districts. Le nôtre n'échappe à cette hécatombe, mais cela aurait pu être pire.

Ensuite, je vous dis « que je ne peux pas et que je ne veux pas » décaler d'une saison les descentes du niveau D1 pour autoriser les seconds de D2 à accéder à l'étage supérieur. Je veux que nous respections notre règlement qui prévoit que lorsqu'il y a plus de descentes que de montées en ligue, c'est le 2ème de D2 qui est bloqué. Ce règlement a été approuvé à l'unanimité à l'époque, et je n'ai pas l'intention de déroger, et ce pour deux raisons :

On ne peut pas éternellement rester avec des poules de 14 dans notre championnat. Cela doit demeurer l'exception (comme celle de l'année COVID).

Si j'accepte une dérogation, nous pourrions être débordé de dossier d'appel règlementaire. En effet, un club de D1 pourrait nous reprocher de descendre en D2, au profit d'un second de D2 qui monte... La commission d'appel n'aura, dans ces conditions, aucune chance de s'en sortir et il règnera dès lors une belle confusion.

Je crois qu'il faut savoir garder raison, et respecter nos textes dans ce contexte particulier. »

Remise de récompenses

Le Président Arsène MEYER remet les récompenses suivantes :

- Médailles d'argent du District de Lyon et du Rhône de Football à Thierry FOREST et Mathieu ROLIET, Dirigeants du CS REYRIEUX
- Médaille de vermeil du District de Lyon et du Rhône de Football à Laurent GOUDARD, Président du CS REYRIEUX
- Médaille d'or de la Ligue Auvergne Rhône Alpes à Armand YAGHLIAN, Président historique de MANISSIEUX ST PRIEST
- Plaquettes anniversaire des Clubs : CASCOL 80 ans, ANTILLAIS VILLEURBANNE 50 ans, AL MIONS 50 ans, TOUSSIEU 50 ans, TREVES QUATRE VENTS 50 ans, BULLY 75 ans
- Récompense jeu « PV Quizz » : FRANC LYONNAIS CALUIRE FOOT FEMININ ST ALBAN

Chrystelle RACLET remet au Président Arsène MEYER la plaquette fédérale des 100 ans du District de Lyon et du Rhône de Football.

Enfin, Le Président Arsène MEYER remet à la Coordinatrice Départementale du Téléthon, Catherine VALETTE un chèque de 2 250 € faisant suite à l'opération organisée par le District.

Le Président Arsène MEYER clôt l'Assemblée Générale en remerciant les Clubs pour leur présence. Il rappelle qu'un buffet est offert aux Présidents de Clubs par le District, sur le terrain de CHASSELAY où se dérouleront dans l'après-midi la Finale de la Coupe Vial et la Finale de la Coupe de Lyon et du Rhône Seniors.